

PROPOSITION

DE LOI

adoptée

le 9 octobre 1975.

N° 4

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

---

# PROPOSITION DE LOI

*tendant à étendre au corps des **identificateurs de l'Institut médico-légal** le bénéfice des dispositions de la loi n° 50-328 du 17 mars 1950.*

**(Texte définitif.)**

---

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, la proposition de loi adoptée par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

Article unique.

Le bénéfice des dispositions de la loi n° 50-328 du 17 mars 1950 accordant aux personnels du

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 1010, 1768 et in-8° 320.**

**Sénat : 453 (1974-1975) et 5 (1975-1976).**

service actif des égouts des avantages spéciaux pour l'ouverture du droit à pension est étendu au corps des identificateurs de l'Institut médico-légal de la préfecture de police.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 9 octobre 1975.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*